

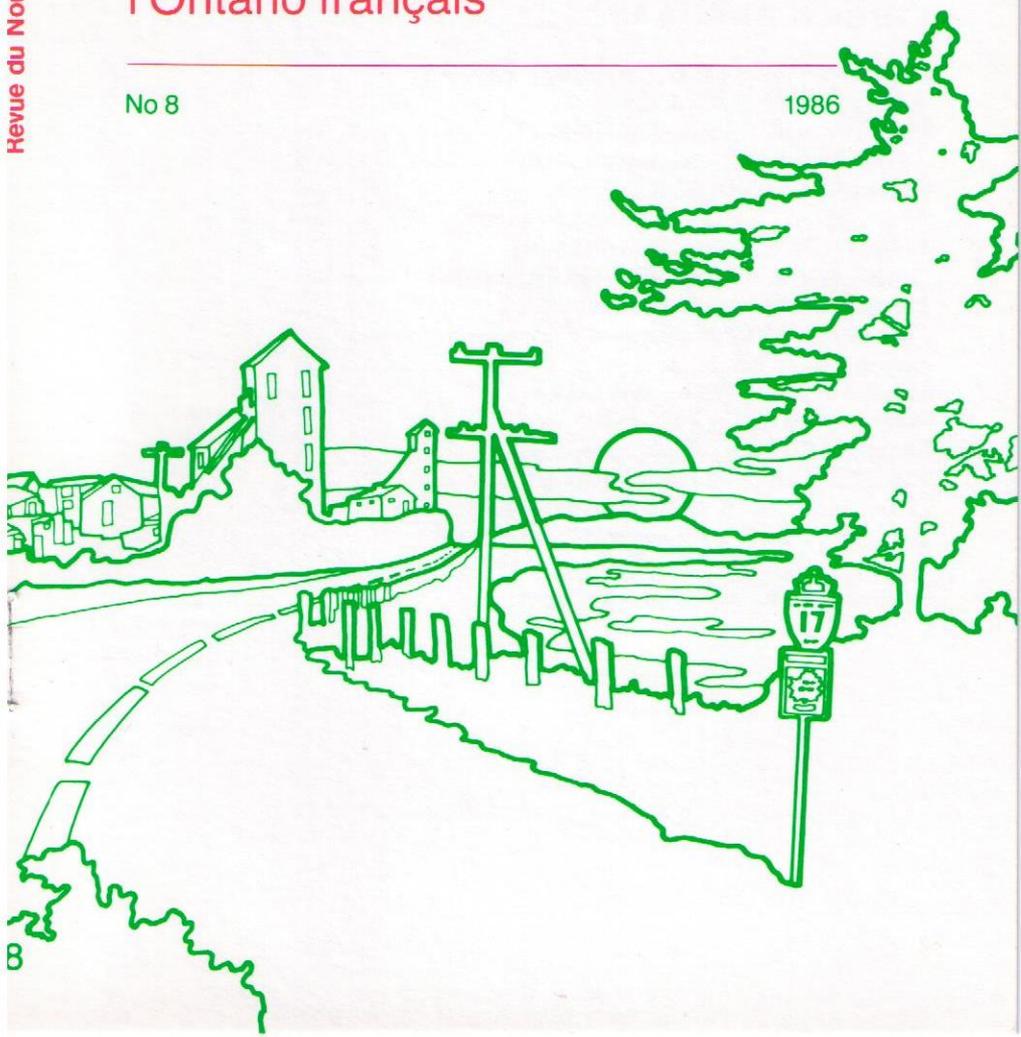


# REVUE DU NOUVEL-ONTARIO

Minorité culturelle et institutions:  
l'Ontario français

No 8

1986



### Commentaires

Simon Laflamme

Aucune institution ne peut, à elle seule, assurer ni la survie, ni l'émancipation d'une minorité. Les collectivités dominantes et majoritaires sont servies par maintes institutions; les groupes dominés et minoritaires sont généralement freinés non pas tant par l'absence ou la non-absoluité d'une institution particulière que par la faiblesse ou la désuétude de toutes celles dont ils disposent. L'infortune du minoritaire est globale; elle n'a pas de cause unique. Une institution n'a pas non plus fatalement l'infailible fonction d'entraîner ou de pousser un collectif vers quelque béatitude. Parfois cette institution s'avère fortifiante; parfois elle se transforme en un fardeau qui ralentit ou empêche le développement.

Mais le problème n'est pas tant de savoir laquelle parmi toutes les institutions dont se pourvoit une société favorisera le mieux son épanouissement. D'ailleurs, on ne peut répondre à cette question par un choix exclusif ou prépondérant, que naïvement et tendancieusement. Aucun des quatre conférenciers, bien entendu, n'a tenu des propos aussi suspects.

L'interrogation porte plutôt sur le type d'institution qui est susceptible de favoriser le développement des minorités et à cette question, croyons-nous, on ne peut pas apporter de réponse stricte.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler d'abord que la position de minoritaire ne condamne pas inéluctablement à la subordination, pas plus que celle de majoritaire n'assure la domination. Il y a, en effet, des minorités dominantes. Qu'on pense, par exemple, aux pouvoirs coloniaux, à leurs influences de tous genres sur les colonisés, même politiquement libérés, ou encore au gouvernement de Prétoria aussi vulnérable, aussi méprisable soit-il. Certes, les minorités dominantes sont communément menacées, et c'est pourquoi, d'ailleurs, on les voit fréquemment capituler, céder leur pouvoir aux majorités. Mais même après la reddition, elles continuent couramment à exercer une emprise, économique, politique, culturelle sur les nouveaux pouvoirs, principalement si cette influence a des ressources extérieures. Il y a ainsi des majorités dominantes sur certains rapports et dominées à d'autres égards. Ajoutons encore à ces considérations le fait que des lacunes insti-

tutionnelles ne provoquent pas automatiquement l'inertie historique d'une nation, d'une ethnie, d'une culture. Des consciences collectives, des formations sociales, des révolutions naissent souvent des privations institutionnelles, de l'injustice dans la répartition des institutions. On donne ici à institution son sens étroit d'organisme établi, officiel (église, université, droit familial...) et non la signification très large d'élément de la composition de la société (religion, éducation, système de parenté...) que lui accorde l'anthropologie, définition où les institutions apparaissent comme le principe de la société, les caractéristiques de la culture. La société ne peut qu'exceptionnellement intervenir sur elle-même au niveau des institutions dans leur connotation anthropologique; ce sont beaucoup plus les comportements, les consciences, les projets qui sont déterminés par ces institutions; par contre, les institutions officielles, elles, sont le lieu courant d'opérations stratégiques. Notre but n'est pas, par ces observations, d'encourager à la béate passivité, de faire l'apologie ni du dominé, ni du dominant; il n'est pas même de prêcher la non-violence. Ces constats n'entendent que rappeler qu'il n'y a pas de situation idéale ou définitive, que le monde est mouvant, qu'il n'y a pas de décision finale qui garantisse la fin des luttes, que le minoritaire ou le dominé doit se méfier aussi bien du dominant ou du majoritaire que de lui-même et que, encore, il doit constamment chercher à s'imposer au niveau de la relation qu'il entretient, qu'il ne peut pas ne pas entretenir avec le dominant: liaison inévitable, donc, — et davantage en milieu scientifique — mais aussi rapport dialectique. Il n'y a jamais de pouvoir que dans une dialectique de pouvoirs (n'en déplaie à ceux qui ont l'impression de ne pas marcher sur la tête parce que leur auteur préféré n'a pas écrit la dialectique du maître et de l'esclave). Ce tableau pessimiste ne révèle que ceci: le minoritaire ou le majoritaire, le dominé ou le dominant sont en lutte perpétuelle à cause de leur dualité même; leurs actions sont réactions, séries de décisions et d'opérations plus ou moins adéquates, plus ou moins justifiables. Tant que subsiste la dualité, aussi longtemps que persiste l'impossibilité de ne pas cohabiter, de ne pas communiquer — économiquement, politiquement, scientifiquement... —, il y a conflit. La relation entre deux entités sociales importantes n'est pas de façon obligatoire entièrement antagoniste: des zones de collaboration, de complémentarité, notamment, ont souvent pour effet de réduire les tensions entre les collectifs; mais cette relation est, au moins partiellement, conflictuelle. En politique, la différence et l'inégalité à l'intérieur d'un même cadre conduisent à des rivalités: le dominé lutte par tous les moyens pour la différence; le dominant lutte pour la non-

différence, soit en réclamant un pouvoir homogène, soit en niant ou en dénigrant la spécificité de l'autre.

Le problème, on le voit, est davantage celui de la domination que celui de la minorité. Mais minoritaire ou majoritaire, dominé ou dominant, sont-ce vraiment là tous les termes du problème? Est-ce là l'intégralité du vocabulaire qui peut permettre de comprendre chacun des cas dans son irréductibilité, dans sa profondeur même, c'est-à-dire qui peut aller au delà du simple jugement théorique, normalement *a priori*, aussi éclairant soit-il?

Il n'y a pas de situation culturelle qui n'ait pas de condition matérielle. Soit. Mais il n'en demeure pas moins qu'un des principaux handicaps pour la plupart des nations (en tout cas occidentales), c'est la difficulté de faire concurrence à la production anglophone sur le marché de la culture. Car la culture, dans un monde aplati et resserré par les mass media, ça se consomme; ça se reproduit, ça se produit, ça se crée, mais ça se consomme aussi. Dans le cas de la francophonie ontarienne, cet obstacle est accru par la position géographique, démographique et politique, laquelle se traduit par des imbrications et des divisions institutionnelles; mais il est, par contre, réduit à la fois par les facultés de la francophonie mondiale et par les pressions de la communauté internationale. Monsieur André Braën a rappelé pertinemment les tendances égalitaristes qui se manifestaient à l'intérieur de certains pays sous les pressions de «l'ordre international». Après tout, les dominés ne doivent pas leurs victoires à la générosité des dominants.

Les difficultés de la position du Franco-Ontarien sont bien décrites par les quatre conférenciers.

Monsieur Stuart Beaty proclame d'abord que «les lois établissent des objectifs pour la société, ainsi que des normes, et occasionnellement aussi des sanctions»; et il ajoute que «sans acteurs, sans personnages pour les animer, les lois demeurent essentiellement inertes». Le but de son discours est de montrer comment la minorité francophone pourrait faire un meilleur usage des droits établis. Il recommande alors à la minorité de ne pas se fier aveuglément à l'ordre juridique et d'agir aux niveaux «politique» et «communautaire»; il signale par ailleurs que le sort de la communauté francophone dépend de sa capacité à se valoriser de l'intérieur, à ne pas s'éprouver comme «socialement stigmatisée».

Monsieur André Braën, parlant dans la même direction, indique les rôles compensatoires qu'ont à jouer les autorités politiques et les lois pour la garantie des droits des minorités; mais il s'empresse d'ajouter que les réformes juridiques réclament l'action et la vigilance de ceux auxquels elles se destinent, que ces réformes institutionnelles restent inefficaces si elles ne sont pas concrétisées

par des agents convaincus: «Il est évident, affirme-t-il, que, même si le droit proclame l'égalité, l'égalité de fait dépend, quant à elle, de la révolution des esprits». Et c'est d'ailleurs sur cette note aussi réaliste qu'utopique que se conclut sa thèse.

Avant de chercher à s'épanouir à travers des institutions, le groupe doit d'abord s'instituer en tant que tel. Ainsi débute l'exposé de Monsieur Roger Bernard. Et cette institution de soi, poursuit-il, ne peut avoir comme effet que le «partage d'une culture, d'une identité et d'une histoire». Cet objectif implique la possibilité pour le groupe de se valoriser de l'intérieur à partir d'éléments qui débordent le simple fait de l'apprentissage d'une langue. Les conditions de cette constitution de soi, insiste Monsieur Bernard, le «noyau dur», ne doivent en aucune façon être négociées: le compromis du bilinguisme, dénonce-t-il, ne se fait qu'au détriment du minoritaire.

Pour Monsieur Fernand Dorais aussi le bilinguisme est une faute. Ce n'est pas la seule. Monsieur Dorais fait entendre son cri d'indignation, de rage. Conforté par son expérience, appuyé sur une philosophie de la littérature puis sur un humanisme politique, puisant les références en maints endroits, cherchant à prévenir plusieurs coups, le «littérateur» proclame son message: les francophones sont mal compris, ils se laissent assimiler et c'est parfois de leur propre faute, ils doivent résister, chacun d'eux doit faire en sorte de ne pas devenir rhinocéros, tous doivent se méfier des salauds. Il faut réveiller le nationalisme. Les francophones ne doivent accepter aucun compromis.

Le message que nous livrent les présentations peut *grosso modo* se résumer en trois mots: espoir, méfiance et acharnement. L'espoir, pour croire en soi. La méfiance, pour ne pas se fier aux autres. L'acharnement, pour ne pas cesser de lutter. Un message sain. S'ajoute à ces mots d'ordre une espèce de ligne stratégique: toutes les réformes institutionnelles ne seront rien si elles ne sont pas accompagnées d'un changement intégral de la société ou si elles ne donnent pas lieu à ce changement, et au sein même de la collectivité dominée. Ce changement intégral tantôt est aperçu à la fois du côté des institutions officielles et du côté des consciences (Messieurs Beaty, Braën et Dorais) et les interventions faites dans le cadre des instances reconnues sont plus ou moins motrices, possédant parfois une espèce de disposition naturelle (Monsieur Beaty) ou plus historique (Monsieur Braën) au bien et à la justice; tantôt ce changement est entrevu à la fois au niveau des institutions anthropologiques et à celui des consciences (Monsieur Bernard) et l'emphase est mise sur l'ordre symbolique.

Mais il a encore peu été question du thème de la séance depuis le début des présentations, sinon de manière indirecte: *les mots et*

*les choses* ont comme été esquivés, à peine effleurés, comme si les mots manquaient pour parler des mots et des choses alors que ces mots qu'on a entendus ont semblé renvoyer à une même chose, qu'elle ait été racontée avec les tripes, avec la tête ou avec les deux.

Le problème de la minorité francophone est pourtant rattaché, et étroitement, à cette question «des mots et des choses», ne serait-ce que parce qu'il s'agit au moins d'un conflit linguistique.

Entre le français et l'anglais, il y a peut-être trop de différences des choses aux mots, de sorte que cette incompatibilité, ou cette spécificité respective, qui, finalement, du concept à la réalité et inversement, fait les cultures, pousse et force les Franco-Ontariens (et non seulement eux) à préférer, dans la concurrence culturelle, les choses anglaises, les plus présentes, les plus accessibles, les plus communicables. Les mots français eux-mêmes se laissent envelopper de la pensée anglaise comme ailleurs la pensée française se laisse truffer de mots anglais. À quoi bon des idées, des mots français quand les choses sont anglaises!

Une nation entière n'est jamais bilingue parce qu'une langue devient surnuméraire. Le français et l'anglais ne coexistent pas équitablement puisque les deux langues sont distinctes, désignent culturellement des réalités dissemblables qui n'arrivent pas à être vécues toutes deux simultanément, à la fois pareillement et distinctement; quand l'anglais domine, les choses anglaises recouvrent la réalité et fournissent une langue qui perçoit conformément ces choses et s'intériorise simplement. À des choses anglaises, se dit-on, pourquoi ne pas faire correspondre des mots anglais? Certes ce déplacement des mots ne se fait pas par un simple choix de la volonté; cette assimilation requiert toute la matérialité de la culture, de la présence, de la puissance anglaise; elle réclame encore, outre les facultés inhérentes à la production anglaise, le concours des moyens de communication de masse. Et peut-être n'y a-t-il que l'anglais qui puisse niveler, homogénéiser le monde de la culture comme cela se fait maintenant avec maintes destructions, maintes transformations? Qui sait? Force est d'admettre, en tout cas, que les dominants, en Ontario, ce ne sont pas seulement les Bill Davis; ce sont aussi les Lionel Richie, puis les Bertrand Russell, bien plus efficaces, ceux-là, que le premier. Bien sûr le français n'est pas rien; il est riche de mille façons lui aussi, et c'est d'ailleurs pourquoi il survit et s'étend; mais, dans le marché de la culture, il part perdant; son réseau de diffusion est plus restreint, sa production est moindre et, j'oserai dire, son accessibilité est plus pénible. La langue française n'est-elle pas un peu plus élitique que la langue anglaise? Ne la maîtrise-t-on pas un peu plus difficilement que sa cousine? L'anglais ne serait-il pas

un peu plus généreux envers le néophyte ou l'amateur que le français? Enfin! La chanson populaire française, m'accordera-t-on, n'est pas aussi populaire que l'anglaise. Cette plus grande accessibilité de l'anglais, avançons-nous, n'a pas que des conditions historiques, sociales, politiques et démographiques. Mais, quoi qu'il en soit, à la décharge de la difficulté inhérente au français, on ne peut que reconnaître que les choses et les mots anglais circulent mieux et davantage que les choses et les mots français. Bien sûr, il faut enseigner à valoriser le français, montrer qu'il est une langue pleine de potentiel, une langue qui peut des choses qui sont inimaginables ailleurs; bien sûr, il faut démontrer que le français peut réaliser une infinité de choses sociales, économiques, politiques, scientifiques, artistiques; et c'est vrai qu'il peut tout cela. Mais le francophone a souvent mille raisons de ne pas saisir ces enseignements, ces monstrations, ces démonstrations. Car il y a toujours la proximité ou l'accessibilité de la culture anglaise, l'impact du savoir, du pouvoir anglais.

L'idéal pour le francophone serait bien évidemment qu'il n'y eût point d'anglophones. Mais tel n'est pas le cas. Et l'anglais est là pour longtemps encore. S'isoler n'est pas une solution, car c'est s'enfermer dans un monde irréel, un monde sans communications de masse, un monde sans science anglaise — laquelle, bien que non unique, compte parmi les plus importantes de la planète. La réalité franco-ontarienne, c'est une condamnation à cohabiter avec l'anglophone. S'il est vrai que, dans la concurrence, la culture francophone s'acquiert plus élitiquement que sa rivale, l'universitaire francophone doit plutôt travailler à massifier la culture universitaire et à rendre autour de lui toute la culture. Mais sans se leurrer, car le monde universitaire est politique, car, en outre, il s'agit là, en quelque sorte de la tâche de tous les universitaires, y compris les anglophones. L'universitaire francophone n'a de choix que la ténacité. Il doit s'imposer à l'anglophone, faire en sorte que la francophonie se donne des mots et des choses qui valorisent le français aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur, qui facilitent par leur importance, par leur intérêt, la circulation du savoir, de la culture française. Mais il n'y parviendra que si son but n'est pas l'émancipation de la culture francophone en elle-même. Car c'est ainsi seulement qu'il sera extérieurement attirant et valorisable. La position francophone est un défi perpétuel et elle le restera longtemps. L'universitaire francophone ne doit pas tomber dans la facilité idéologique et s'imaginer qu'une solution existe au conflit entre lui et l'autre. Il doit savoir qu'il luttera toujours, parfois violemment, parfois courtoisement; le tout est de ne pas s'essouffler, de constamment prouver à ses étudiants par ses connaissances, par ses créations qu'il y a mille raisons de ne pas per-

dre haleine, de ne pas se nier dans les choses et les mots de l'autre.

La solution pour le Franco-Ontarien, si l'on veut, consiste à se persuader qu'il n'y a pas de solution arrêtée, d'avenir enchanté pour la francophonie, mais plutôt une simple vie sociale faite de conciliations, de ruptures et de réconciliations au sein même de la collectivité francophone et dans la relation avec la collectivité anglophone.